

Dossier de l'OHI n° S3/8151/HSSC

LETTRE CIRCULAIRE 45/2022  
12 décembre 2022

**ADOPTION DE L'ÉDITION 5.0.0 DE LA PUBLICATION S-100 DE L'OHI  
MODÈLE UNIVERSEL DE DONNÉES HYDROGRAPHIQUES**

Référence :

- A. LC de l'OHI 35/2022 du 05 septembre – *Demande d'approbation de l'Édition 5.0.0 de la publication de l'OHI S-100 – Modèle universel de données hydrographiques.*
- B. Décisions et Actions du HSSC14 (mai 2022)

Madame la Directrice, Monsieur le Directeur,

1. La référence A proposait l'adoption de l'édition 5.0.0 de la publication S-100 de l'OHI - *Modèle universel de données hydrographiques* - telle que recommandée par le groupe de travail S-100 de l'OHI (S-100WG) et avalisée par le Comité des services et des normes hydrographiques (HSSC) de l'OHI.

2. Le Secrétariat de l'OHI remercie les 35 Etats membres qui ont répondu à la référence A : Afrique du Sud, Allemagne, Arabie Saoudite, Argentine, Australie, Belgique, Brésil, Canada, Chili, Colombie, Croatie, Danemark, Egypte, Espagne, Etats-Unis d'Amérique, Finlande, France, Grèce, Indonésie, Iran (République islamique d'), Irlande, Italie, Japon, Lettonie, Malaisie, Norvège, Pays-Bas, Pérou, Pologne, Portugal, République de Corée, Roumanie, Suède, Tunisie et Royaume-Uni. L'ensemble des 35 Etats membres ont soutenu l'adoption de l'édition 5.0.0 de la S-100.

3. Au moment de la publication de la référence A, l'OHI comptait 98 Etats membres et trois Etats suspendus. Conformément aux dispositions de la Convention relative à l'OHI telle qu'amendée, le nombre minimum de votes positifs requis est de 32. En conséquence, l'édition 5.0.0 proposée de la S-100 a été adoptée.

4. L'édition 5.0.0 de la publication S-100 de l'OHI (*version anglaise uniquement*) est disponible sur le site web de l'OHI > Publications > Normes et spécifications (<https://iho.int/en/standards-and-specifications>).

Veuillez agréer, Madame la Directrice, Monsieur le Directeur, l'assurance de ma haute considération,

Pour le Secrétaire général,



Abri KAMPFER  
Directeur